Itemm
Institut technologique européen
des métiers de la musique
71, avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans, France

Mail : contact@itemm.fr
Site : www.itemm.fr

Téléphone : 02 43 39 39 00
Télécopie : 02 43 39 39 39

Inscription 2024

Conditions d'inscription et de sélection des candidats

Document à lire impérativement et attentivement !

Sommaire :

1. CANDIDATURE
   a) Remarques préliminaires
   b) Les champs obligatoires
   c) Les pièces justificatives
2. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
3. PROTECTION DES DONNÉES COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les processus de sélection des candidatures aux formations CAP en 1 an et en alternance sont différents.Les schémas vous présentent les différentes étapes de validation par formation.

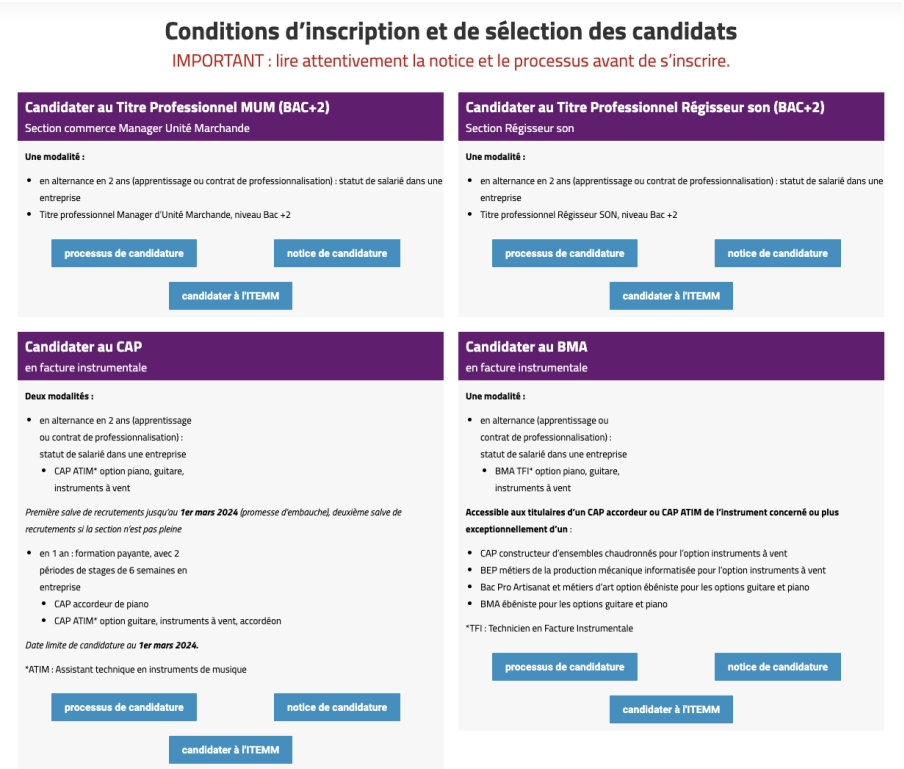

Conditions d'inscription et de sélection des candidats

IMPORTANT : lire attentivement la notice et le processus avant de s'inscrire.

Candidater au Titre Professionnel MUM (BAC+2)
Section commerce Manager Unité Marchande

Une modalité :

- en alternance en 2 ans (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : statut de salarié dans une entreprise
- Titre professionnel Manager d'Unité Marchande, niveau Bac +2

processus de candidature | notice de candidature | candidater à l'ITEMM

Candidater au Titre Professionnel Régisseur son (BAC+2)
Section Régisseur son

Une modalité :

- en alternance en 2 ans (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : statut de salarié dans une entreprise
- Titre professionnel Régisseur SON, niveau Bac +2

processus de candidature | notice de candidature | candidater à l'ITEMM

Candidater au CAP
en facture instrumentale

Deux modalités :

- en alternance en 2 ans (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : statut de salarié dans une entreprise
  - CAP ATIM* option piano, guitare, instruments à vent

*Première salve de recrutements jusqu'au **1er mars 2024** (promesse d'embauche), deuxième salve de recrutements si la section n'est pas pleine*

- en 1 an : formation payante, avec 2 périodes de stages de 6 semaines en entreprise
  - CAP accordeur de piano
  - CAP ATIM* option guitare, instruments à vent, accordéon

*Date limite de candidature au **1er mars 2024.***

*ATIM : Assistant technique en instruments de musique

processus de candidature | notice de candidature | candidater à l'ITEMM

Candidater au BMA
en facture instrumentale

Une modalité :

- en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : statut de salarié dans une entreprise
  - BMA TFI* option piano, guitare, instruments à vent

Accessible aux titulaires d'un CAP accordeur ou CAP ATIM de l'instrument concerné ou plus exceptionnellement d'un :

- CAP constructeur d'ensembles chaudronnés pour l'option instruments à vent
- BEP métiers de la production mécanique informatisée pour l'option instruments à vent
- Bac Pro Artisanat et métiers d'art option ébéniste pour les options guitare et piano
- BMA ébéniste pour les options guitare et piano

*TFI : Technicien en Facture Instrumentale

processus de candidature | notice de candidature | candidater à l'ITEMM

1. CANDIDATURE

Dossier de candidature : le candidat complète le formulaire de candidature sur le site de l'ITEMM.

a) Remarques préliminaires :

- ➔ Une candidature = 1 compte = jusqu'à 2 souhaits de formation
- ➔ Pour les candidats actuellement en formation à l' ITEMM : il suffit d'aller sur son espace NetYparéo dans l'onglet candidature
- ➔ Il n'est pas nécessaire d'avoir trouvé une entreprise pour s'inscrire à une formation en apprentissage : des entretiens seront proposés au candidat une fois la candidature validée.
- ➔ Le candidat peut retourner sur son formulaire de candidature avec son login et mot de passe autant de fois qu'il le souhaite.
- ➔ Toutes les informations sur le logement se trouvent sur le site de l'ITEMM dans la rubrique Candidats / Campus ITEMM
- ➔ Clôture des candidatures pour le **CAP en 1 an : 1er mars 2024**

b) Les champs obligatoires :

- "Coordonnées" : état civil, adresse, modalités de contact

  ATTENTION L'adresse mail de la candidature doit être celle du candidat : La messagerie électronique constitue le seul moyen utilisé par le Pôle pédagogique pour l'information destinée au candidat. En conséquence, il convient que l'adresse mail indiquée dans le formulaire de candidature **soit celle du candidat** et non celle d'un parent (sauf pour les candidats mineurs).

- "Responsable Légal" si le candidat est mineur
- "Souhaits de formation": Situation actuelle et candidature (choix de la formation)
  - Si vous êtes actuellement **S**colarisé, choisissez **S**
  - Si vous êtes actuellement **N**on **S**colarisé, choisissez **NS**
- "Renseignements divers" :
  - Comment avez-vous connu l'ITEMM ?
  - Remarques/Questions (non obligatoire)

c) Les pièces justificatives :

Elles sont obligatoires et doivent être versées au dossier :

- Le CV détaillé
- Une photo d'identité
- Une copie de pièce d'identité
- Le projet professionnel (une page A4 maximum)
  - Vos périodes de découvertes, stages chez un luthier, réparateur et magasin de musique…

- Vos expériences musicales : instruments, chant, MAO, mix, solfège, cours, autodidacte, concerts…
- Vos expériences techniques dans les métiers manuels comme le travail du bois, des métaux, etc.

- Une copie des diplômes et le relevé de notes correspondant : si vous êtes titulaire du **BAC** (ou d'un **CAP** pour les candidats à un CAP), **merci de le transmettre en priorité**, <u>même si vous êtes détenteur d'un diplôme supérieur</u>.
- 3 derniers bulletins de notes
- JDC (ou JAPD) pour les - de 25 ans
- Documents annexes : par exemple document MDPH (voir paragraphe 2)
- <u>Uniquement pour les formations en 1 an</u> : le justificatif du virement des frais de dossier de 35€ (copie d'écran)

Ces frais sont définitivement acquis par l'institut, même en cas de renonciation du candidat, de son absence, de sa non-admissibilité ou de sa non-admission. Ils sont à régler obligatoirement et uniquement par virement, et ce, au moment de compléter et valider le dossier de candidature, le justificatif du paiement des frais de dossier étant une pièce obligatoire à téléverser au dossier.

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1380 7007 4416 0196 0473 193
BIC (Bank Identification Code)
CCBPFRPPNAN
Domiciliation/Paying Bank
BPGO LE MANS CENTRE

Le dossier sera enregistré après règlement des 35 € par virement. Pensez à ajouter **votre nom pour la référence du virement** et cette mention **"candidature" + "nom de section (ex : CAP Piano)"** :

Le candidat recevra un mail l'informant que sa demande de candidature a bien été reçue par l'ITEMM. Ensuite, l'ITEMM vérifiera que le dossier comporte toutes les pièces au plus tard dans les 3 semaines suivant la candidature.

2. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La procédure se déroule en plusieurs étapes :

a) Dans le formulaire de candidature, si le candidat se déclare en situation de handicap, il doit téléverser dans un seul fichier dans « Documents annexes », tous les documents attestant de sa situation :
   - Notification MDPH
   - Notification RQTH
   - Aménagements obtenus lors d'examens ou de concours antérieurs

b) Si un candidat s'est déclaré en situation de handicap et a déposé les documents l'attestant, le référent handicap en est informé et il prend contact avec le candidat (ou son représentant légal pour le candidat mineur), afin d'étudier les éventuels aménagements à mettre en place.

c) Après étude du dossier du candidat, les conclusions sont communiquées par le référent handicap. Soit :
   - Le candidat peut suivre le processus de recrutement.
   - Le candidat présente une contre-indication qui ne peut s'appuyer que sur une décision médicale et sera informé par courrier.

d) Si le candidat est admis à l'issue du processus de recrutement, le référent handicap en est informé. Un projet d'accompagnement à la scolarité est proposé au candidat ou à son représentant légal (qui peut le refuser) en partenariat avec un membre de l'équipe pédagogique.

3. PROTECTION DES DONNÉES COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les données à caractère personnel collectées par l'ITEMM sont destinées à la gestion des candidatures, de la sélection, de l'admissibilité et des admissions aux différents concours de l'institut.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement la transmission et l'utilisation de ses données nécessaires aux membres du Jury. Ces données sont susceptibles d'être utilisées à des fins de promotion internes à l'ITEMM sur l'année de recrutement en cours. Elles ne sont communiquées à aucun autre destinataire extérieur à l'ITEMM que ce soit à des fins commerciales ou non.

Pendant la période de recrutement et tant que son dossier n'est pas validé, le candidat peut accéder et modifier les données relatives à sa personne en consultant son dossier via son espace candidat depuis le site de l'ITEMM.

Par la suite, conformément à la Loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données et dans le cadre et les limites posées par ces textes, le candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou effacer. Il dispose également d'un droit à la portabilité de ses données personnelles et, s'il a consenti à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de limitation qu'il peut exercer en contactant le correspondant à la protection des données personnelles auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : dpo-si@ITEMM.fr

En dernier lieu, le candidat peut déposer une réclamation auprès de la CNIL 3, place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq ans par l'ITEMM à compter de la fin de la formation.